

GESTION COMMUNALE

Les finances thudiniennes sont dans le vert

Ce mardi, le conseil communal a présenté quelques modifications budgétaires. Malgré cela, la Ville observe un bénéfice de 333.000 €. Présentation.

Lors du conseil communal de ce mardi 28 juin, quelques modifications budgétaires ont été annoncées. Ces modifications sont dues à plusieurs facteurs intervenus depuis janvier et qui donc n'avaient pas pu être anticipés lors de l'élaboration du budget communal pour 2022. Ce mardi, Pierre Navez, l'échevin thudiniens en charge du Budget et des Finances, a exposé ces modifications. «Du côté des recettes, la Ville se porte bien, avec 105.000 € issus des réformes APE, 186.000 € issus du Fonds des Communes et 69.000 € issus du précompte immobilier. Ce dernier est en augmentation, ce qui est une bonne nouvelle, car nous n'avons pas encore eu de réforme des cadastres. On peut ajouter à cela 357.000 € qui ont été récupérés d'une provision constituée en 2002.» Soit des recettes qui s'élèvent à 717.000 €.

Rappelons que le budget initial, voté en décembre 2021, présentait un boni de 3.300 € et une dette de 2.846.000 €. Cependant, et cela va de soi, un

budget n'est pas uniquement composé de recettes. Et la Commune de Thuin, en plus de ses dépenses fixes, a dû faire face à quelques adaptations budgétaires, comme le présente Pierre Navez. «Plusieurs points sont à prendre en compte, à commencer par l'index, qui avec ses 50.000 € fait très mal aux finances de la Ville. On peut ajouter à cela les cotisations de responsabilisation (ou pen-

Cette année encore, la Ville de Thuin continue d'aider les travailleurs du secteur Horeca, en mettant sur la table un budget de 5.000€

sions), qui s'élèvent à 10.000 €.»

Le retour du TRW en 2023
Cette année encore, la Ville de Thuin continue à aider les travailleurs du secteur Horeca, en mettant sur la table un budget de 5.000 €.

«Autre dépense communale importante comprise dans notre budget, c'est l'abattage et l'élagage des arbres. Pour un

budget de 50.000 €, cela représente une partie importante du travail du service travaux. Ajoutons à cela le coût de fournitures et de matériel pour les espaces verts (budget de 5.000 €), comme par exemple un nouveau tracteur-tondeuse, car l'ancien nous a lâchés peu avant la Saint-Roch. Un coût de 155.000 € pour l'annulation d'un crédit spécial de recettes», complète l'échevin.

Avec le développement des tableaux blancs interactifs dans les écoles depuis quelques années, la Ville de Thuin a dépensé 15.000 € pour l'installation du Wifi dans les écoles thudiniennes.

De plus, la Ville a dû revoir son budget mazout dans les écoles de 20.000 € suite à l'augmentation du coût de l'énergie.

Pour terminer, un budget de 20.000 € a été réservé au retour de l'arrivée du Tour de Wallonie, course cycliste, dans la cité batelière. «Nos commerçants nous ont dit que grâce à cet événement, ils faisaient une seconde Saint-Roch», termine Pierre Navez. Il se réjouit de terminer le premier semestre 2022 avec un boni de 333.000 €, «puisque nous avons constitué une réserve de 178.000 €, ce qui représente une chaussette pour l'avenir. On a bien géré jusqu'à maintenant, mais on ne sait pas que quoi l'avenir sera fait.»

AMÉLIE HYPERSIEL



Pierre Navez, échevin du Budget et des Finances. © Sudinfo.

ANTICIPER L'AVENIR

Thuin a adhéré au CRAC « par précaution »

Parce qu'on ne sait pas de quoi l'avenir sera fait justement, la Ville de Thuin a adhéré à la centrale d'achat du Centre régional d'Aide aux Communes (CRAC). Adhésion qui a été votée à l'unanimité lors du conseil de ce mardi, mais qui a toutefois fait réagir. «Au travers du CRAC, la Région wallonne propose aux communes de leur prêter de l'argent. Thuin y a adhéré. On n'est pas obligé de prendre le prêt. Par exemple, en 2022, on n'a rien demandé. Alors, pourquoi on risque d'en avoir besoin? Pour payer les pensions: les Communes doivent cotiser pour payer les pensions des fonctionnaires. Or, on a arrêté de nom-

mer les gens, donc on n'a plus assez de personnes nommées pour payer les pensions. D'où le fait qu'on doit payer des cotisations. La Région fixe des conditions dans l'octroi et l'utilisation de ces prêts, mais on peut les utiliser pour payer ces cotisations. La contrainte, mais qui est normale en soi, est que le CRAC, si on obtient un prêt, peut avoir un œil sur le budget de la Ville. Ce qui a provoqué quelques réactions lors du conseil de mardi, surtout auprès de monsieur Furlan, car il y a une vingtaine d'années, Thuin a été sous CRAC, et cela représente un traumatisme pour les Thudiniens. Mais on ne sait pas de quoi demain sera fait,



Marie-Eve Van Laethem. © K.F

donc cette adhésion, c'est surtout une précaution», expose Marie-Eve Van Laethem, bourgmestre de Thuin. ■

A.H